Le socle commun de connaissances et de compétences fixe les repères culturels et civiques qui constituent le contenu de l'enseignement obligatoire.
Il définit les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire.
Le socle est la disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005.

DÉCRET 2006-830 DU 11 JUILLET 2006 RELATIF AU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES ET MODIFIANT LE CODE DE L'ÉDUCATION

ANNEXE

L'établissement d'un socle commun des savoirs indispensables répond à une nécessité ressentie depuis plusieurs décennies en raison de la diversification des connaissances. L'article 9 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 en arrête le principe en précisant que « la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ».

De plus, par l'article 2 de la même loi, « la Nation fixe comme mission première à l'Ecole de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Pour toutes ces raisons, le socle commun est le ciment de la Nation : il s'agit d'un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques dont l'acquisition repose sur la mobilisation de l'Ecole et qui suppose, de la part des élèves, des efforts et de la persévérance.

La définition du socle commun des connaissances et des compétences prend également appui sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne en matière de « compétences-clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie ». Elle se réfère enfin aux évaluations internationales, notamment au programme PISA (Programme for International Student Assessment) qui propose une mesure comparée des connaissances et des compétences nécessaires tout au long de la vie.

Cinq générations après les lois scolaires fondatrices de la IIIe République, une génération après l'instauration du collège unique, le socle constitue, pour tous ceux qui ont choisi de confier leurs enfants à l'Ecole, mais aussi pour tous les enseignants, une référence commune.

L'enseignement obligatoire ne se réduit pas au socle commun. L'École doit en effet offrir à chacun les moyens de développer toutes ses facultés en mettant en valeur toutes les formes d'intelligence et toutes les aptitudes. Bien que désormais il en constitue le fondement, le socle ne se substitue donc pas aux programmes de l'école primaire et du collège ; il n'en est pas non plus le condensé. Sa spécificité réside dans la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes. Il détermine ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé ou handicapé.

Maîtriser le socle commun c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'Ecole puis dans sa vie ; c'est posséder les moyens de continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société ; c'est aussi être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'Homme, la nécessité du développement et la protection de la planète. C'est pourquoi, en utilisant la terminologie européenne, chaque compétence se définit comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps et de capacités à les mettre en œuvre dans des situations concrètes, mais aussi d'attitudes.

Selon cette définition, le socle commun s'organise en sept compétences. Cinq d'entre elles font l'objet, à un titre ou à un autre, des actuels programmes d'enseignement : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste. Deux autres domaines ne font pas encore l'objet d'une attention suffisante au sein de l'institution scolaire : il s'agit d'une part des compétences sociales et civiques et, d'autre part, de l'autonomie et de l'initiative des élèves.

Chaque compétence requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences. Toutes les disciplines enseignées à l'école et au collège, y compris l'éducation physique et sportive, les arts plastiques et l'éducation musicale, ont donc un rôle à jouer dans l'acquisition du socle, sans oublier l'éducation artistique et culturelle.

1- LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Savoir lire, écrire et parler le français conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les compétences. La langue française est l'outil premier de l'égalité des chances, de la liberté du citoyen et de la civilité. Elle permet de comprendre et d'exprimer ses droits et ses devoirs. L'apprentissage de l'orthographe et de la grammaire doit conduire les élèves à saisir que le respect des règles de l'expression française n'est pas contradictoire avec la liberté : il est bien au contraire la condition d'une pensée précise, d'un raisonnement rigoureux et facilement compréhensible. Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française, à une expression précise et claire à l'oral comme à l'écrit, relève au collège de la responsabilité du professeur de français mais chaque professeur et tous les membres de la communauté éducative sont comptables de cette priorité absolue de l'Institution scolaire. La fréquentation de la littérature d'expression française est un instrument majeur des acquisitions nécessaires à la maîtrise de la langue française.

Connaissances

L'expression écrite, et l'expression orale, doivent être travaillées tout au long de la scolarité obligatoire, y compris par la mémorisation et la récitation de textes littéraires. L'apprentissage de la grammaire et de l'orthographe requiert des leçons distinctes de l'observation des textes.

• Le vocabulaire
Enrichir quotidiennement le vocabulaire des élèves est un objectif primordial et cela dès l'école maternelle. Les élèves devront connaître :
- un vocabulaire juste et précis pour désigner des objets réels, des sensations, des émotions, des opérations de l'esprit, des abstractions,
- le sens propre et le sens figuré d'une expression, - le niveau de langue auquel un mot donné appartient, - des mots de signification voisine ou contraire,
- la formation des mots, afin de les comprendre et de les orthographier.

• La grammaire
Les élèves devront connaître :
- la ponctuation, - les structures syntaxiques fondamentales,
- les connecteurs logiques usuels (conjonctions de coordination, conjonctions de subordination, adverbes),
- la conjugaison des verbes,
- le système des temps et des modes.

• L'orthographe
Il est nécessaire d'atteindre une maîtrise correcte de l'orthographe, dans les écrits spontanés des élèves, dès la fin de l'école primaire. Le perfectionnement de l'orthographe jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire est cependant une nécessité. Pour cela la dictée est un outil indispensable d'apprentissage et d'évaluation mais une attention précise dans toutes les situations d'enseignement s'impose. Les élèves devront connaître les principales règles d'orthographe lexicale et grammaticale (mots invariables, règles d'accord, orthographe des formes verbales et des pluriels).

Capacités

• Lire
Au terme de la scolarité obligatoire tout élève devra être capable de :
- lire à haute voix, de façon expressive, un texte en prose ou en vers,
- analyser les éléments grammaticaux d'une phrase afin d'en éclairer le sens,
- dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu,
- manifester sa compréhension de textes variés, qu'ils soient documentaires ou littéraires,
- comprendre un énoncé, une consigne,
- lire des œuvres littéraires intégrales, notamment classiques, et rendre compte de sa lecture.

• Ecrire
La capacité à écrire suppose de savoir :
- copier un texte sans faute, écrire correctement un texte spontané ou sous la dictée,
- répondre à une question par une phrase complète,
- rédiger un texte bref, cohérent, construit en paragraphes, correctement ponctué, en respectant des consignes imposées : récit, description, explication scientifique, texte argumentatif, compte-rendu, écrits courants (lettres...),
- adapter le propos au destinataire et à l'effet recherché,
- résumer un texte.

• S'exprimer à l'oral
Il s'agit d'apprendre à :
- prendre la parole en public,
- prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue,
- rendre compte d'un travail individuel ou collectif (exposés, expériences, démonstrations...),
- reformuler un texte ou des propos lu ou prononcés par un tiers,
- adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché),
- dire de mémoire des textes patrimoniaux (textes littéraires, citations célèbres).

• Utiliser des outils
L'élève devra être capable d'utiliser :
- des dictionnaires, imprimés ou numériques, pour vérifier l'orthographe ou la signification d'un mot, ou encore pour découvrir un mot nécessaire à l'expression de sa pensée, - des ouvrages de grammaire ou des logiciels de correction orthographique.

Attitudes

L'intérêt nécessaire pour la langue comme instrument de pensée et d'insertion suppose :
• volonté de justesse dans l'expression écrite et orale, goût pour l'enrichissement du vocabulaire ;
• goût pour les sonorités, les jeux de sens, la puissance émotive de la langue ;
• **intérêt pour la lecture (de la presse écrite,** (*) des livres) ;
• ouverture à la communication, au dialogue, au débat.

2- LA PRATIQUE D'UNE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Il s'agit soit de la langue apprise depuis l'école primaire, soit d'une langue dont l'étude a commencé au collège.
La communication en langue étrangère suppose la capacité de comprendre, de s'exprimer et d'interpréter des pensées, des sentiments et des faits, à l'oral comme à l'écrit, dans diverses situations.

Elle implique également la connaissance et la compréhension des cultures dont la langue est le vecteur : elle permet de dépasser la vision que véhiculent les stéréotypes. Le « cadre européen commun de référence pour les langues », conçu par le Conseil de l'Europe, constitue la référence fondamentale pour l'enseignement des langues vivantes, les apprentissages et l'évaluation des acquis. La maîtrise du niveau A2 (niveau de l'utilisateur élémentaire) correspond au niveau requis pour le socle commun.
La maîtrise des langues vivantes s'acquiert par une pratique régulière et par l'entraînement de la mémoire.

Cinq types d'activités la rendent possible :
- la compréhension orale ;
- l'expression orale ;
- l'interaction orale ;
- la compréhension écrite ;
- et l'expression écrite.

Connaissances

Pratiquer une langue vivante étrangère, c'est d'abord s'approprier un code linguistique : il faut connaître les formes écrites et sonores permettant de comprendre ou de produire des messages corrects et significatifs dans le contexte de la vie courante. Cela induit une connaissance du vocabulaire, de la grammaire, de la phonologie et de l'orthographe.
Il s'agit donc de :
• posséder un vocabulaire suffisant pour comprendre des sujets simples ;
• connaître les règles grammaticales fondamentales (catégorie du nom, système verbal, coordination et subordination dans leur forme élémentaire) et le fonctionnement de la langue étudiée en tenant compte de ses particularités ;
• connaître les règles de prononciation ;
• maîtriser l'orthographe des mots ou expressions appris en comprenant le rapport phonie-graphie. Pour certaines langues, l'apprentissage du système graphique constitue une priorité compte tenu de la nécessaire familiarisation avec des caractères spécifiques.

Capacités

Pratiquer une langue vivante étrangère, c'est savoir l'utiliser de façon pertinente et appropriée en fonction de la situation de communication, dans un contexte socioculturel donné.
On attend de l'élève qu'il puisse communiquer de manière simple mais efficace, dans des situations courantes de la vie quotidienne, c'est-à-dire qu'il sache :
• utiliser la langue en maîtrisant les codes de relations sociales associés à cette langue :
- savoir utiliser des expressions courantes en suivant les usages de base (saluer, formuler des invitations, des excuses...).
- tenir compte de l'existence des différences de registre de langue, adapter son discours à la situation de communication.
• comprendre un bref propos oral : identifier le contenu d'un message, le sujet d'une discussion si l'échange est mené lentement et clairement, suivre un récit ;
• se faire comprendre, à l'oral (brève intervention ou échange court) et à l'écrit, avec suffisamment de clarté, c'est à dire être capable :
- de prononcer correctement,
- de relier des groupes de mots avec des connecteurs logiques,
- de donner des informations et de s'informer,
- d'exprimer simplement une idée, une opinion,
- de raconter une histoire ou de décrire sommairement.
• comprendre un texte écrit court et simple.

Attitudes

L'apprentissage d'une langue étrangère développe la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle. Il favorise :
• le désir de communiquer avec les étrangers dans leur langue, **d'écouter les médias audiovisuels et de lire un journal étranger,** de voir des films en version originale ;
• l'ouverture d'esprit et la compréhension d'autres façons de penser et d'agir.

3 – LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES ET LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Il s'agit de donner aux élèves la culture scientifique nécessaire à une représentation cohérente du monde et à la compréhension de leur environnement quotidien ; ils doivent saisir que la complexité peut être exprimée par des lois fondamentales. Des approches concrètes et pratiques des mathématiques et des sciences, faisant notamment appel à l'habileté manuelle (par exemple, travailler un matériau, manipuler des volumes, en réaliser), aident les élèves à comprendre les notions abstraites. Les mathématiques, les sciences et la technologie favorisent la rigueur intellectuelle constitutive du raisonnement scientifique.

A- LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES

Dans chacun des domaines que sont le calcul, la géométrie et la gestion des données, les mathématiques fournissent des outils pour agir, choisir et décider dans la vie quotidienne. Elles développent la pensée logique, les capacités d'abstraction et de vision dans le plan et dans l'espace par l'utilisation de formules, de modèles, de graphiques et de diagrammes. Il s'agit aussi de développer le raisonnement logique et le goût de la démonstration. La maîtrise des principaux éléments de mathématiques s'acquiert et s'exerce essentiellement par la résolution de problèmes, notamment à partir de situations proches de la réalité. Les compétences acquises en mathématiques conditionnent l'acquisition d'une culture scientifique.

Connaissances

Il est nécessaire de créer aussi tôt que possible à l'école primaire des automatismes en calcul, en particulier la maîtrise des quatre opérations qui permet le calcul mental. Il est par la suite indispensable d'apprendre à démontrer et à raisonner. Il faut aussi comprendre des concepts et des techniques (calcul, algorithme) et les mémoriser afin d'être en mesure de les utiliser.
Les élèves doivent connaître :
• Pour ce qui concerne les nombres et le calcul
- les nombres décimaux, les nombres relatifs, les fractions, les puissances (ordonner comparer),
- les quatre opérations et leur sens,
- les techniques élémentaires du calcul mental,
- les éléments du calcul littéral
- sur des expressions à une variable
- nécessaires à la résolution de problèmes conduisant à une équation du premier degré, - le calcul de la valeur d'une expression littérale pour différentes valeurs des variables,
- les identités remarquables.
• Pour ce qui concerne l'organisation et la gestion de données et les fonctions :
- la proportionnalité : propriété de linéarité, représentation graphique, tableau de proportionnalité, « produit en croix » ou « règle de 3 », pourcentage, échelle,
- les représentations usuelles : tableaux, diagrammes, graphiques,
- le repérage sur un axe et dans le plan,
- les notions fondamentales de statistique descriptive (maximum, minimum, fréquence, moyenne),
- les notions de chance ou de probabilité.
• En géométrie :
- les propriétés géométriques élémentaires des figures planes et des solides suivants : carré, rectangle, losange, parallélogramme, triangles, cercle, cube, parallélépipède rectangle, cylindre, sphère,
- les notions de parallèle, perpendiculaire, médiatrice, bissectrice, tangente (à un cercle), - les transformations : symétries, agrandissement et réduction,
- des théorèmes de géométrie plane : somme des angles d'un triangle, inégalité triangulaire, Thalès (dans le triangle), Pythagore, Il faut aussi savoir interpréter une représentation plane d'un objet de l'espace ainsi qu'un patron (cube, parallélépipède rectangle).
• Pour ce qui concerne les grandeurs et les mesures :
- les principales grandeurs (unités de mesure, formules, calculs et conversions) : longueur, aire, contenance, volume, masse, angle, durée, vitesse, masse volumique, nombre de tours par seconde, - les mesures à l'aide d'instruments, en prenant en compte l'incertitude liée au mesurage.

Capacités

A la sortie de l'école obligatoire l'élève doit être en mesure d'appliquer les principes et processus mathématiques de base dans la vie quotidienne, dans sa vie privée comme dans son travail. Pour cela il doit être capable :
• de modéliser ;
• de raisonner logiquement, de pratiquer la déduction, de démontrer ;
• de communiquer, à l'écrit comme à l'oral, en utilisant un langage mathématique adapté ;
• d'effectuer :
- à la main, un calcul isolé sur des nombres en écriture décimale de taille raisonnable (addition, soustraction, multiplication, division),
- à la calculatrice, un calcul isolé sur des nombres relatifs en écriture décimale : addition, soustraction, multiplication, division décimale à 10–n près, calcul du carré, du cube d'un nombre relatif, racine carrée d'un nombre positif, - mentalement des calculs simples et déterminer rapidement un ordre de grandeur ;
• de comparer, additionner, soustraire, multiplier et diviser les nombres en écriture fractionnaire dans des situations simples ;
• d'effectuer des tracés à l'aide des instruments usuels (règle, équerre, compas, rapporteur) :
- parallèle, perpendiculaire, médiatrice, bissectrice,
- cercle donné par son centre et son rayon,
- image d'une figure par symétrie axiale, par symétrie centrale,
• d'utiliser et construire des tableaux, des diagrammes, des graphiques et de savoir passer d'un mode d'expression à un autre ;
• d'utiliser des outils (tables, formules, outils de dessin, calculatrices, logiciels) ;
• de saisir quand une situation de la vie courante se prête à un traitement mathématique, l'analyser en posant les données puis en émettant des hypothèses, s'engager dans un raisonnement ou un calcul en vue de sa résolution et pour cela,
- savoir quand et comment utiliser les opérations élémentaires, - contrôler la vraisemblance d'un résultat, - reconnaître les situations relevant de la proportionnalité et les traiter en choisissant un moyen adapté,
- utiliser les représentations graphiques, - utiliser les théorèmes de géométrie plane,
• de se repérer dans l'espace : utiliser une carte, un plan, un schéma, un système de coordonnées.

Attitudes

L'étude des mathématiques permet aux élèves d'appréhender l'existence de lois logiques et développe :
• les attitudes de rigueur, de précision ;
• les attitudes de respect de la vérité rationnellement établie ;
• le goût du raisonnement fondé sur des arguments dont la validité est à prouver.

B - LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Les sciences expérimentales et la technologie ont pour objectif de comprendre et de décrire le monde réel, celui de la nature, comme celui construit par l'Homme ainsi que les changements induits par l'activité humaine.
L'observation, le questionnement, la manipulation et l'expérimentation sont centrales dans cette démarche et cela dès l'école primaire dans l'esprit de l'opération « La main à la pâte » qui donne le goût des sciences et des techniques dès le plus jeune âge.
Les sciences expérimentales et la technologie contribuent à apprendre la distinction entre faits et hypothèses vérifiables d'une part, opinions et croyances d'autres part. Les notions complexes (ainsi l'ADN, les gènes, la tectonique des plaques lithosphériques), dont les élèves entendent continuellement parler dans la vie courante sont abordées de manière adaptée. La présentation de l'histoire de la découverte des lois et les étapes de l'élaboration des concepts, en mobilisant les ressources de toutes les disciplines concernées, constitue en particulier un moyen efficace d'aborder la complexité : la perspective historique contribue à donner une vision cohérente des sciences et techniques et de leur développement conjoint.

Connaissances

A l'issue de la scolarité obligatoire tout élève doit avoir une représentation scientifique du monde reposant sur des connaissances.
Chacun doit donc :
• savoir que l'Univers est structuré :
- du niveau microscopique (atomes, molécules, cellules du vivant),
- au niveau macroscopique (planètes, étoiles, galaxies) ;
• savoir que la planète Terre :
- est un des objets du système solaire, lequel est gouverné par la gravitation,
- présente une structure et des phénomènes dynamiques internes et externes,
• savoir que la matière se présente sous une multitude de formes :
- sujettes à transformations et réactions,
- organisées du plus simple au plus complexe, de l'inerte au vivant,
• connaître les caractéristiques du vivant :
- unité d'organisation (cellule) et biodiversité,
- modalités de la reproduction, du développement et du fonctionnement des organismes vivants,
- unité du vivant (ADN) et évolution des espèces,
• savoir que l'Univers, la matière, les organismes vivants baignent dans une multitude d'interactions et de signaux, notamment lumineux, qui se propagent et agissent à distance ;
• savoir que l'énergie, perceptible dans le mouvement, peut revêtir des formes différentes et se transformer de l'une à l'autre ; connaître l'énergie électrique et son importance ; connaître les ressources en énergie fossile et les énergies renouvelables ;
• savoir que la maîtrise progressive de la matière et de l'énergie permet à l'Homme d'élaborer une extrême diversité d'objets techniques, dont il convient de connaître :
- les conditions d'utilisation, - l'impact sur l'environnement,
- le fonctionnement,
• maîtriser des connaissances sur l'Homme :
- unicité et diversité des individus qui composent l'espèce humaine (génétique, reproduction),
- l'organisation et le fonctionnement du corps humain,
- le corps humain et ses possibilités,
- influence de l'Homme sur l'écosystème (gestion des ressources...),
• être familiarisé avec les technologies courantes, **le traitement électronique et numérique de l'information** et les processus automatisés, à la base du fonctionnement d'objets de la vie courante.

Capacités

L'étude des sciences expérimentales développe les capacités inductives et déductives de l'intelligence. L'élève doit être capable :
• de pratiquer une démarche scientifique :
- savoir regarder, questionner, observer, formuler une hypothèse et la valider, argumenter, modéliser de façon élémentaire,
- comprendre le lien entre les phénomènes de la nature et le langage mathématique qui s'y applique et aide à les décrire,
• de manipuler et d'expérimenter :
- participer à la conception d'un protocole et le mettre en œuvre en utilisant les outils appropriés, y compris informatiques,
- développer des habiletés manuelles, être familiarisé avec certains gestes techniques,
- percevoir la différence entre réalité et simulation,
• d'éprouver, par l'expérimentation, la résistance du réel, l'irréversibilité des phénomènes ;
• de pratiquer la simulation de phénomènes pour comprendre et prévoir ; de connaître le domaine de validité et les limites de toute simulation ;
• de comprendre qu'un effet peut avoir plusieurs causes agissant simultanément, de percevoir qu'il peut exister des causes non apparentes ou inconnues ;
• d'exprimer et d'exploiter les résultats d'une mesure ou d'une recherche et pour cela :
- utiliser les langages scientifiques à l'écrit et à l'oral,
- maîtriser les principales unités de mesure et savoir les associer aux grandeurs correspondantes,
- comprendre qu'à une mesure est associée une incertitude,
- comprendre la nature et la validité d'un résultat statistique,
• de percevoir le lien entre sciences et techniques ;
• de mobiliser ses connaissances en situation, par exemple comprendre le fonctionnement de son propre corps et l'incidence de l'alimentation, de la pratique sportive, ou encore veiller au risque d'accidents naturels, professionnels ou domestiques ;
• d'utiliser les techniques et les technologies pour surmonter des obstacles.

Attitudes

L'appréhension rationnelle des choses requiert les attitudes suivantes :
• sens de l'observation ;
• curiosité pour la découverte des causes des phénomènes physiques, imagination raisonnée, ouverture d'esprit ;
• esprit critique : distinction entre le prouvé, le probable ou l'incertain, la prédiction et la prévision, situation d'un résultat ou une information dans son contexte ;
• intérêt pour les progrès scientifiques et technologiques ;
• conscience des implications éthiques du progrès scientifique et technique ;
• observation des règles de sécurité élémentaires dans les domaines de la biologie, de la chimie et dans l'usage de l'électricité ;
• responsabilités face à l'environnement, au monde vivant, à la santé.

4 – MAÎTRISE DES TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

La culture numérique implique l'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information. Il s'agit de l'informatique, du multimédia et de l'Internet, qui désormais irriguent tous les domaines économiques et sociaux.
Ces techniques font souvent l'objet d'un apprentissage empirique hors de l'Ecole. Il appartient néanmoins à celle-ci de faire acquérir à chaque élève un ensemble de compétences lui permettant de les utiliser de façon réfléchie et plus efficace.
Les connaissances et les capacités exigibles pour le B2i collège (Brevet informatique et Internet) correspondent au niveau requis pour le socle commun. Elles sont acquises dans le cadre d'activités relevant des différents champs disciplinaires.

Connaissances

Les élèves doivent maîtriser les bases de la technologie de l'information et de la communication (composants matériels, logiciels et services courants, **traitement et échange de l'information,** caractéristiques techniques, fichiers, documents, structuration de l'espace de travail, produits multimédias...). Ils doivent également savoir :
• que les équipements informatiques (matériels, logiciels et services) traitent une information codée pour produire des résultats et peuvent communiquer entre eux ;
• **que l'usage de ces outils est régi par des règles qui permettent de protéger la propriété intellectuelle, les droits et libertés des citoyens et de se protéger soi-même.**

Capacités

La maîtrise des techniques de l'information et de la communication relève des cinq domaines, dont quatre sont développées en termes de capacités, identifiés et développés dans les textes réglementaires définissant le B2i.
• S'approprier un environnement de travail ;
• Créer produire, traiter, exploiter des données ;
• S'informer, se documenter ;
• Communiquer, échanger.

Attitudes

Le développement du goût pour la recherche d'informations à des fins éducatives, culturelles, sociales, professionnelles doit s'accompagner d'une *attitude responsable* - cinquième domaine de la définition du B2i - qui suppose :
• **une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information disponible** ;
• **une attitude de responsabilité dans l'utilisation des outils interactifs.**

5 – LA CULTURE HUMANISTE

La culture humaniste permet aux élèves d'acquérir tout à la fois le sens de la continuité et de la rupture, de l'identité et de l'altérité. En sachant d'où viennent la France et l'Europe d'aujourd'hui, les élèves se projetteront plus lucidement dans l'avenir. La culture humaniste contribue à la formation du jugement, du goût et de la sensibilité. Elle enrichit la perception du réel, ouvre l'esprit à la diversité des situations humaines, invite à la réflexion sur ses propres opinions et sentiments et fournit l'occasion d'émotions esthétiques. Elle se fonde sur l'analyse et l'interprétation des textes et des œuvres d'époques ou de genre différents.

Connaissances

En donnant des repères communs la culture humaniste participe à la construction du sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens, aide à la formation d'opinions raisonnées et prépare chacun à la construction de sa propre culture. Les élèves doivent :
• Avoir des repères géographiques :
- les grands ensembles physiques (océans, continents, reliefs, fleuves, grands domaines climatiques et biogéographiques) et humains (répartition mondiale de la population, principales puissances du monde contemporain et leurs métropoles, les Etats de l'Union européenne et leurs capitales),
- les grands types d'aménagements,
- les grandes caractéristiques géographiques de l'Union européenne,
- le territoire français : organisation et localisations, ensembles régionaux.
• Avoir des repères historiques :
- les différentes périodes de l'histoire de l'humanité (les événements fondateurs, caractéristiques permettant de les situer les unes par rapport aux autres en mettant en relation faits politiques, économiques, sociaux, culturels, religieux, scientifiques et techniques, littéraires et artistiques), ainsi que les ruptures,
- les grands traits de l'histoire de la construction européenne,
- les périodes et les dates principales, les grandes figures, les événements fondateurs de l'histoire de France, en les reliant à l'histoire du continent européen et du monde.
• Etre préparés à partager une culture européenne :
- par une connaissance des textes majeurs de l'Antiquité (l'Iliade et l'Odyssée, récits de la fondation de Rome, la Bible),
- par une connaissance d'œuvres littéraires, picturales, théâtrales, musicales, architecturales ou cinématographiques majeures du patrimoine français, européen et mondial (ancien, moderne ou contemporain).
• Comprendre la complexité du monde par une première approche :
- des droits de l'Homme, - de la diversité des civilisations, des sociétés, des religions (histoire et aire de diffusion contemporaine),
- du fait religieux en France en Europe et dans le monde en prenant notamment appui sur des textes fondateurs (extraits de l'Ancien Testament, du Nouveau Testament, du Coran),
- des grands principes de la production et de l'échange,
- de la mondialisation,
- des inégalités et des interdépendances dans le monde,
- des notions de ressources, de contraintes, de risques, - du développement durable, - des éléments de culture politique : les grandes formes d'organisation politique, économique et sociale (notamment des grands Etats de l'Union européenne), la place et le rôle de l'Etat, - des conflits dans le monde et des notions de défense.

Capacités

Les élèves doivent être capables :
• **de lire et utiliser différents langages, en particulier les images (différents types de textes, graphiques, schémas, tableaux, représentations cartographiques, photographies, images de synthèse)** ;
• de situer dans le temps, les événements, œuvres littéraires ou artistiques, découvertes scientifiques ou techniques étudiées et les mettre en relation avec des faits historiques ou culturels utiles à leur compréhension ;
• de situer dans l'espace, un lieu ou un ensemble géographique, en utilisant des cartes à différentes échelles ;
• de faire la distinction entre produits de consommation culturelle et œuvres d'art ;
• d'avoir une approche sensible de la réalité ;
• **de mobiliser leurs connaissances pour donner du sens à l'actualité.**

Attitudes

La culture humaniste que dispense l'école donne aux élèves des références communes. Elle donne aussi envie d'avoir une vie culturelle tout au long de sa vie :
• par la lecture, par la fréquentation des musées, par les spectacles (cinéma, théâtre, concerts et autres spectacles culturels) ;
• par la pratique d'une activité artistique. Elle a pour but de cultiver une attitude de curiosité :
• pour les productions artistiques, patrimoniales et contemporaines, françaises et étrangères ;
• pour les autres pays du monde (histoire, civilisation, actualité). Elle développe la conscience que les expériences humaines ont quelque chose d'universel.

Pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel, réussir sa vie en société et exercer librement sa citoyenneté, d'autres compétences sont indispensables à chaque élève. L'École doit permettre à chacun de devenir pleinement responsable - c'est-à-dire autonome et ouvert à l'initiative - et assumer plus efficacement sa fonction d'éducation sociale et civique.

6 – LES COMPÉTENCES SOCIALES ET CIVIQUES

Il s'agit de mettre en place d'un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle et d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui. Il s'agit aussi développer le sentiment d'appartenance à son pays, à l'Union européenne, dans le respect dû à la diversité des choix de chacun et de ses options personnelles.

A - VIVRE EN SOCIÉTÉ

L'objectif est de préparer les élèves à bien vivre ensemble.

Connaissances

Les connaissances nécessaires relèvent notamment de l'enseignement scientifique et des humanités. L'éducation physique et sportive y contribue également. Les élèves doivent en outre :
• connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose ;
• savoir ce qui est interdit, au premier chef la violence, et ce qui est permis ;
• connaître la distinction entre sphères professionnelle, publique et privée ;
• être éduqué à la sexualité, à la santé et à la sécurité (connaître notamment les règles de sécurité routière) ;
• connaître les gestes de premier secours.

Capacités

Chaque élève doit être capable :
• de respecter les règles, notamment le règlement intérieur de l'établissement ;
• de communiquer et de travailler en équipe, ce qui suppose savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe ;
• d'évaluer les conséquences de ses actes : savoir reconnaître et nommer ses émotions, ses impressions, pouvoir s'affirmer de manière constructive ;
• de porter secours.

Attitudes

La vie en société se fonde sur :
• le respect de soi ;
• le respect des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes) ;
• le respect de l'autre sexe ;
• **le respect de la vie privée ;**
• la volonté de résoudre pacifiquement les conflits ;
• la conscience que nul ne peut exister sans autrui :
- conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité,
- sens de la responsabilité par rapport aux autres,
- nécessité de la solidarité : prise en compte des besoins des personnes en difficulté (physiquement, économiquement), en France et ailleurs dans le monde.

B - SE PRÉPARER À SA VIE DE CITOYEN

Pour exercer sa liberté, le citoyen doit être éclairé. La maîtrise du socle commun, en particulier la culture humaniste et scientifique, prépare à une vie civique responsable.

Connaissances

En plus des connaissances essentielles, notamment de l'histoire nationale et européenne, l'élève devra connaître :
• les symboles et leur signification (drapeau, devise, hymne national) ;
• les règles fondamentales de la vie démocratique (la loi, le principe de la représentation, le suffrage universel, le secret du vote, la décision majoritaire et les droits de l'opposition) dont l'apprentissage concret commence au collège (élection des délégués) ;
• le lien entre le respect des règles de la vie sociale et politique et les valeurs qui fondent la République ;
• quelques notions juridiques de base et notamment :
- l'identité de la personne, - la nationalité,
- le principe de responsabilité et la notion de contrat, en référence à des situations courantes (signer un contrat de location, de travail, acquérir un bien, se marier, déclarer une naissance, *etc.*) ;
• quelques notions de gestion (établir un budget personnel, contracter un emprunt, *etc.*),
• le fonctionnement de la justice (distinction entre civil et pénal) ;
• les grands organismes internationaux ;
• l'Union européenne :
- les finalités du projet des nations qui la constituent ;
- les grandes caractéristiques de ses institutions ;
• les grands traits de l'organisation de la France :
- les principales institutions de la République (pouvoirs et fonctions de l'Etat et des collectivités territoriales),
- le principe de laïcité,
- les principales données relatives à la démographie et à l'économie française,
- le schéma général des recettes et des dépenses publiques (Etat, collectivités locales, sécurité sociale),
- le fonctionnement des services sociaux.

Capacités

Les élèves devront être capables de jugement et d'esprit critique, ce qui suppose :
• **savoir évaluer la part de subjectivité ou de partialité d'un discours, d'un récit, d'un reportage ;**
• **savoir distinguer un argument rationnel d'un argument d'autorité ;**
• **apprendre à identifier, classer, hiérarchiser, soumettre à critique et mettre à distance l'information ;**
• **savoir distinguer virtuel et réel ;**
• **être éduqué aux médias et avoir conscience de leur place et de leur influence dans la société ;**
• **savoir construire son opinion personnelle et pouvoir la remettre en question, la nuancer (par la prise de conscience de la part d'affectivité, de l'influence de préjugés, de stéréotypes).**

Attitudes

Au terme de son parcours civique scolaire l'élève doit avoir conscience de la valeur de la loi et de la valeur de l'engagement.
Ce qui implique :
• la conscience de ses droits et devoirs ;
• l'intérêt pour la vie publique et les grands enjeux de société ;
• la conscience de l'importance du vote et de la prise de décision démocratique ;
• la volonté de participer à des activités civiques.

7- AUTONOMIE ET INITIATIVE

A- AUTONOMIE

Il est essentiel que l'Ecole développe la capacité des élèves à apprendre tout au long de la vie. L'autonomie est une condition de la réussite scolaire et d'une bonne orientation, avant de donner à chacun les moyens de mener à leur terme ses activités et projets à tout âge et de s'adapter aux évolutions de sa vie professionnelle.

Connaissances

La maîtrise des autres éléments du socle commun constitue un préalable indispensable de cette compétence, mais chaque élève doit aussi :
• connaître les processus d'apprentissage, ses propres points forts et faiblesses ;
• connaître l'environnement économique - l'entreprise, - les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés ainsi que les parcours de formation correspondants et des possibilités de s'y intégrer.

Capacités

Les principales capacités attendues d'un élève autonome sont les suivantes :
• s'appuyer sur des méthodes de travail (organiser son temps et planifier son travail, prendre des notes, consulter spontanément un dictionnaire, une encyclopédie, ou tout autre outil nécessaire se concentrer, mémoriser, élaborer un dossier, exposer) ;
• savoir respecter des consignes ;
• être capable de raisonner avec logique et rigueur et donc savoir :
- identifier un problème et mettre au point une démarche de résolution,
- rechercher l'information utile, l'analyser, la trier, la hiérarchiser, l'organiser, la synthétiser,
- mettre en relation les acquis des différentes disciplines et savoir les mobiliser, dans des situations variées, - identifier, expliquer, rectifier une erreur,
- distinguer ce dont on est sûr de ce qu'il faut prouver,
- mettre à l'essai plusieurs pistes de solution,
• savoir s'auto évaluer ;
• s'engager dans un parcours de formation ;
• développer sa persévérance.

Attitudes

La motivation, la confiance en soi, le désir de réussir et de progresser sont des attitudes fondamentales.
Chacun doit avoir :
• la volonté de se prendre en charge personnellement, d'exploiter ses facultés ;
• conscience de la nécessité de s'impliquer, de rechercher des occasions d'apprendre ;
• conscience de l'influence des autres sur ses valeurs et ses choix ;
• une ouverture d'esprit aux différents secteurs professionnels et conscience de leur égale dignité.

B - ESPRIT D'INITIATIVE

Il faut que l'élève se montre capable de concevoir, de mettre en œuvre et de réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistiques, sportifs, patrimoniaux ou socio-économiques. Quelle qu'en soit la nature, le projet
– toujours validé par l'établissement
– valorise l'implication de l'élève.

Connaissances

Toutes les connaissances acquises pour les autres compétences peuvent être utiles.

Capacités

Il s'agit d'apprendre à passer des idées aux actes, ce qui suppose savoir :
• définir une démarche adaptée au projet ;
• trouver et contacter des partenaires, consulter des personnes-ressources ;
• prendre des décisions, de s'engager et de prendre des risques en conséquence ;
• prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe ;
• déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités.

Attitudes

L'envie de prendre des initiatives, d'anticiper, d'être indépendant et inventif dans la vie privée, dans la vie publique et plus tard au travail, constitue une attitude essentielle. Elle implique :
• curiosité et créativité ;
• motivation et détermination dans la réalisation d'objectifs.

Le principe même du socle repose sur un impératif de qualité. S'agissant d'une culture commune pour tous les élèves, il traduit tout autant une ambition pour l'ensemble des plus fragiles qu'une exigence pour ceux qui réussissent bien, mais dont les lacunes à la sortie de l'école obligatoire constituent autant de freins à une pleine réussite et à l'exercice d'une citoyenneté libre et responsable.

Ainsi, le socle commun possède une unité : sa maîtrise à la sortie de l'école obligatoire ne peut être que globale car les compétences qui le constituent, avec leur liste principale de connaissances, de capacités et d'attitudes, sont complémentaires et également nécessaires.

Chacun des domaines constitutifs du socle commun contribue à l'insertion professionnelle, sociale et civique des élèves : il ne peut donc y avoir de compensation entre les compétences requises pour sa maîtrise à l'issue de la scolarité obligatoire qui composent un tout, à la manière des qualités de l'homme ou des droits et des devoirs du citoyen.

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 122-1-1 ;
Vu l'avis du Haut Conseil de l'éducation en date du 22 mai 2006 ;
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 8 juin 2006,
Art. 5. - Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de l'outre-mer sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Par le Premier ministre : Dominique de Villepin
Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche, Gilles de Robien
Le ministre de l'outre-mer, François Baroin

En vigueur (*JORF*), le 12 juillet 2006

(*) Passages **mis en bleu et rouge** par le Clemi

ministère éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CLEMI